

## Fonds d'actions canadiennes Vision RBC



### Commentaire au 31 décembre 2024

Les actions canadiennes ont fait belle figure en 2024, établissant des records et reflétant la forte progression des marchés boursiers mondiaux. Propulsé par les secteurs de la finance et de l'énergie, l'indice de référence canadien a été devancé par son homologue américain en raison de la sous-représentation au Canada des sociétés de technologie à grande capitalisation, dont l'envolée s'explique par l'optimisme entourant l'intelligence artificielle. Les gains des indices boursiers mondiaux ont été alimentés par la baisse des taux d'intérêt et la conviction des investisseurs que l'inflation a été jugulée.

En 2024, la Banque du Canada a réduit les taux d'intérêt plus rapidement que la Réserve fédérale américaine. Elle a abaissé son taux directeur, qui était de 5 %, à 3,25 % vers la fin de l'année dans le but de revigorer la croissance économique intérieure et d'empêcher une chute des prix. Alors que les coûts du logement, comme l'indique la hausse des versements hypothécaires et des loyers, sont demeurés la principale cause d'inflation au Canada, ils avaient diminué à la fin de l'année en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Les positions relatives du fonds dans BCE, Société aurifère Barrick et Alimentation Couche-Tard ont eu l'incidence la plus positive sur le rendement, tandis que celles dans Rogers Communications, TC Énergie et Boyd Group Services ont été désavantageuses.

Les secteurs les plus favorables au rendement du fonds ont été la finance, la consommation discrétionnaire et les matières. À l'inverse, les produits industriels, la consommation de base et les services publics ont eu une incidence négative.

Le fonds a surpondéré Enbridge, Rogers Communications Inc. et Saputo, et sous-pondéré TC Énergie, BCE et Alimentation Couche-Tard.

Sur le plan sectoriel, le fonds a surpondéré la finance, les services de communications et l'immobilier. Cependant, la consommation de base, l'énergie et la consommation discrétionnaire ont été sous-pondérées.

En 2025, de nombreux analystes prévoient un renforcement de l'économie canadienne grâce à l'amélioration des dépenses de consommation, à la croissance démographique et aux investissements des entreprises, à un moment où les taux d'intérêt diminuent. À ce stade, le gestionnaire de portefeuille juge qu'un atterrissage en douceur, soit un ralentissement de la croissance économique sans récession, est l'issue la plus probable.

En 2024, un émetteur a été jugé non admissible par Sustainalytics et a ensuite été retiré du portefeuille pour avoir omis de respecter les critères d'exclusion ESG du fonds.

Le fonds s'est départi de la Banque Toronto-Dominion parce que cet émetteur a été impliqué dans une controverse ESG de catégorie 4 (grave) selon la définition de Sustainalytics. L'incident relatif à l'éthique des affaires est lié à des manquements en matière de conformité, en particulier dans le cas des contrôles exercés par ses filiales américaines pour lutter contre le blanchiment.

Aucune autre décision de placement importante n'a été prise en fonction des critères d'exclusion ESG en 2024. Selon Sustainalytics et RBC GMA, tous les autres avoirs du fonds étaient admissibles au moment de l'examen.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. L'analyse des titres qui y figure ne constitue aucunement une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier et peut être modifiée. Ce document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans ce document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent. Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds communs de placement fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et distribués par des courtiers autorisés au Canada.

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des incertitudes et des risques inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.